

CANADA

H. OF C.

BILL C-82

C. DES C.

PROJET DE
LOI C-82

1990

NOV. 20 - 21

20 - 21 NOV.

No. 1

INDEX

J
103
H7
34-2
P556
A1
no.1

J
103
H7
34-2
P556
A1
no.1

LIBRARY OF PARLIAMENT
FEB 06 2012
BIBLIOTHÈQUE DU PARLEMENT





HOUSE OF COMMONS

CHAMBRE DES COMMUNES

Issue No. 1

Fascicule n° 1

Tuesday, November 20, 1990
Wednesday, November 21, 1990

Le mardi 20 novembre 1990
Le mercredi 21 novembre 1990

Chairman: Gilbert Parent

Président: Gilbert Parent

Minutes of Proceedings and Evidence of the Legislative Committee on

Procès-verbaux et témoignages du Comité législatif sur le

BILL C-82

PROJET DE LOI C-82

An Act to amend An Act to provide for the appointment of a Port Warden for the Harbor of Quebec and An Act to amend and consolidate the Acts relating to the office of Port Warden for the Harbour of Montreal, and to validate certain fees and charges established pursuant thereto

Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais

RESPECTING:

Order of Reference

CONCERNANT:

Ordre de renvoi

INCLUDING:

Report to the House

Y COMPRIS:

Rapport à la Chambre

APPEARING:

Ross Belsher,
Parliamentary Secretary to
the Minister of Transport

COMPARAÎT:

Ross Belsher,
Secrétaire parlementaire au
Ministre des Transports

WITNESSES:

(See back cover)

TÉMOINS:

(Voir à l'endos)

Second Session of the Thirty-fourth Parliament,
1989-90

Deuxième session de la trente-quatrième législature,
1989-1990

LEGISLATIVE COMMITTEE ON BILL C-82

Chairman: Gilbert Parent

Members

Iain Angus
Ross Belsher
Stan Keyes
Allan Koury
George Proud
Guy Saint-Julien
Pat Sobeski
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

J.M. Robert Normand

Clerk of the Committee

Pursuant to Standing Order 114(3):

On Wednesday, November 21, 1990:

Stan Keyes replaced Sergio Marchi;
George Proud replaced Joe Comuzzi.

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE PROJET DE LOI C-82

Président: Gilbert Parent

Membres

Iain Angus
Ross Belsher
Stan Keyes
Allan Koury
George Proud
Guy Saint-Julien
Pat Sobeski
Greg Thompson—(8)

(Quorum 5)

Le greffier du Comité

J.M. Robert Normand

Conformément à l'article 114(3) du Règlement:

Le mercredi 21 novembre 1990:

Stan Keyes remplace Sergio Marchi;
George Proud remplace Joe Comuzzi.

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

Available from the Canadian Government Publishing Center, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

En vente: Centre d'édition du gouvernement du Canada, Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

ORDER OF REFERENCE

Extract from the Votes & Proceedings of the House of Commons of November 5, 1990:

The Order being read for the second reading and reference to a Legislative Committee of Bill C-82, An Act to provide for the appointment of a Port Warden for the Harbor of Quebec and An Act to amend and consolidate the Acts relating to the office of Port Warden for the Harbour of Montreal, and to validate certain fees and charges established pursuant thereto;

Mr. Lewis, seconded by Mrs. Landry, moved,—That the Bill be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

After debate thereon, the question being put on the motion, it was agreed to, on division.

Accordingly, the Bill was read the second time and referred to a Legislative Committee.

ATTEST

ROBERT MARLEAU

The Clerk of the House of Commons

ORDRE DE RENVOI

Extrait des Procès-verbaux de la Chambre des communes du 5 novembre 1990:

Il est donné lecture de l'ordre portant deuxième lecture et renvoi à un Comité législatif du projet de loi C-82, Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais.

M. Lewis, appuyé par M^{me} Landry, propose,—Que ce projet de loi soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.

Après débat, cette motion, mise aux voix, est agréée, sur division.

En conséquence, ce projet de loi est lu une deuxième fois et déferé à un Comité législatif.

ATTESTÉ

Le Greffier de la Chambre des communes

ROBERT MARLEAU

REPORT TO THE HOUSE

Thursday, November 22, 1990

The Legislative Committee on Bill C-82, An Act to amend an Act to provide for the appointment of a Port Warden for the Harbor of Quebec and An Act to amend and consolidate the Acts relating to the office of Port Warden for the Harbour of Montreal, and to validate certain fees and charges established pursuant thereto, has the honour to report the Bill to the House.

In accordance with its Order of Reference of Monday, November 5, 1990, your Committee has considered Bill C-82 and has agreed to report it without amendment.

A copy of the Minutes of Proceedings and Evidence relating to this Bill (*Issue No. 1, which includes this Report*) is tabled.

Respectfully submitted,

RAPPORT À LA CHAMBRE

Le jeudi 22 novembre 1990

Le Comité législatif sur le projet de loi C-82, Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais, a l'honneur de rapporter le projet de loi à la Chambre.

Conformément à son Ordre de renvoi du lundi 5 novembre 1990, votre Comité a étudié la projet de loi C-82 et a convenu d'en faire rapport sans modification.

Un exemplaire des Procès-verbaux et témoignages relatifs à ce projet de loi (*fascicule n° 1, qui comprend le présent rapport*) est déposé.

Respectueusement soumis,

Le président,

GILBERT PARENT,

Chairman.

MINUTES OF PROCEEDINGS

TUESDAY, NOVEMBER 20, 1990

(1)

[Text]

The Legislative Committee on Bill C-82, An Act to amend An Act to provide for the appointment of a Port Warden for the Harbor of Quebec and An Act to amend and consolidate the Acts relating to the office of Port Warden for the Harbour of Montreal, and to validate certain fees and charges established pursuant thereto, met at 10:12 o'clock a.m. this day, in room 306 West Block, for the purpose of organization.

Members of the Committee present: Iain Angus, Ross Belsher, Allan Koury, Pat Sobeski and Greg Thompson.

In attendance: From the Office of the Law Clerk: Louis-Philippe Côté, Legislative Counsel. *From the Research Branch, Library of Parliament:* Nancy Holmes, Legal Counsel.

Gilbert Parent announced his appointment as Chairman of the Committee pursuant to Standing Order 113.

The Order of Reference, dated Monday, November 5, 1990, being read as follows:

ORDERED,—That Bill C-82, An Act to amend An Act to provide for the appointment of a Port Warden for the Harbor of Quebec and An Act to amend and consolidate the Acts relating to the office of Port Warden for the Harbour of Montreal, and to validate certain fees and charges established pursuant thereto, be now read a second time and referred to a Legislative Committee.

Mr. Allan Koury moved,—That the Committee print 750 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence* as established by the Board of Internal Economy.

The question being put on the motion, it was agreed to.

Mr. Iain Angus moved,—That the Chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present provided that three (3) members are present, including the Chairman or in his absence the person designated to be Chairman of the Committee provided one (1) member of the opposition.

The question being put on the motion, it was agreed to.

Mr. Allan Koury moved,—That during the questioning of witnesses, the first spokesperson of each party be allotted 10 minutes and thereafter 5 minutes for other members of the Committee.

The question being put on the motion, it was agreed to.

By unanimous consent, it was agreed,—That the Clerk of the Committee be authorized to communicate with the Montreal Board of Trade, the "Chambre de Commerce de Québec" and the Shipping Federation of Canada to find out if they have any concerns with Bill C-82 and in the negative, that the Committee proceed to the clause-by-clause consideration of the Bill at 4:30 o'clock p.m. on Wednesday, November 21, 1990, following the meeting of the Special Committee on Canada-United States Air Transport Services.

PROCÈS-VERBAUX

LE MARDI 20 NOVEMBRE 1990

(1)

[Traduction]

Le Comité législatif sur le projet de loi C-82, Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais, tient aujourd'hui sa séance d'organisation à 10 h 12, dans la salle 306 de l'édifice de l'Ouest.

Membres du Comité présents: Iain Angus, Ross Belsher, Allan Koury, Pat Sobeski, Greg Thompson.

Aussi présents: Du Bureau du légiste et conseiller parlementaire: Louis-Philippe Côté, conseiller législatif. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* Nancy Holmes, conseillère juridique.

Gilbert Parent annonce qu'il a été nommé président du Comité en conformité de l'article 113 du Règlement.

Lecture est donnée de l'ordre de renvoi en date du lundi 5 novembre 1990, ainsi libellé:

IL EST ORDONNÉ,—Que le projet de loi C-82, Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais, soit maintenant lu une deuxième fois et renvoyé à un comité législatif.

Allan Koury propose,—Que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages*, suivant les directives du Bureau de régie interne.

La motion est mise aux voix et adoptée.

Iain Angus, il est convenu,—Que le président soit autorisé à tenir des séances, à entendre des témoignages et en permettre l'impression en l'absence de quorum, pourvu que trois membres du Comité soient présents, dont le président ou, en son absence, la personne désignée pour le remplacer, ainsi qu'un membre de l'opposition.

La motion est mise aux voix et adoptée.

Allan Koury propose,—Que lors de l'interrogation des témoins, dix minutes soient accordées au premier intervenant de chaque parti, et cinq minutes par la suite, à chaque autre intervenant.

La motion est mise aux voix et adoptée.

Par consentement unanime, il est convenu,—Que le greffier soit autorisé à communiquer avec le Bureau de commerce de Montréal, la Chambre de Commerce de Québec et avec la Fédération maritime du Canada, pour déterminer s'ils ont des objections au sujet du C-82; s'ils n'en ont pas, que le Comité commence l'étude article par article le mercredi 21 novembre, à 16 h 30, après la réunion du Comité spécial sur les services de transport aérien entre le Canada et les États-Unis.

At 10:23 o'clock a.m., it was agreed,—That the Committee adjourn to the call of the Chair.

WEDNESDAY, NOVEMBER 21, 1990

(2)

The Legislative Committee on Bill C-82, An Act to amend An Act to provide for the appointment of a Port Warden for the Harbor of Quebec and An Act to amend and consolidate the Acts relating to the office of Port Warden for the Harbour of Montreal, and to validate certain fees and charges established pursuant thereto, met at 4:37 o'clock p.m. this day, in room 253-D, Center Block, Gilbert Parent, presiding.

Members of the Committee present: Iain Angus, Ross Belsher, Stan Keyes, Guy Saint-Julien, Pat Sobeski and Greg Thompson.

In attendance: From Public Bills Office: William J. Farrell. *From the Office of the Law Clerk:* Louis-Philippe Côté, Legislative Counsel. *From the Research Branch, Library of Parliament:* Nancy Holmes, Legal Counsel.

Appearing: Ross Belsher, Parliamentary Secretary to the Minister of Transport.

Witnesses: From Transport Canada: Mr. David Watt, Director, Port Development Canadian Coast Guard; Mr. Jean-Pierre Baribeau, Departmental Counsel Transport Canada.

The Committee resumed consideration of its Order of Reference, dated Monday, November 5, 1990, concerning Bill C-82, An Act to amend An Act to provide for the appointment of a Port Warden for the Harbor of Quebec and An Act to amend and consolidate the Acts relating to the office of Port Warden for the Harbour of Montreal, and to validate certain fees and charges established pursuant thereto (*See Minutes of Proceedings and Evidence of Tuesday, November 20, 1990 Issue No. 1*).

By unanimous consent, the Committee proceeded to the clause-by-clause consideration of the Bill.

By unanimous consent, Clause 1 was allowed to stand.

Clause 2 to 11 were severally carried.

Clause 1 carried.

The Title carried.

The Bill carried.

Ordered,—That the Chairman report the Bill to the House.

At 4:45 o'clock p.m., it was agreed,—That the Committee adjourn.

J.M. Robert Normand

Clerk of the Committee

À 10 h 23, il est convenu,—Que le Comité s'ajourne jusqu'à nouvelle convocation du président.

LE MERCREDI 21 NOVEMBRE 1990

(2)

Le Comité législatif sur le projet de loi C-82, Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais, se réunit aujourd'hui à 16 h 37, dans la salle 253-D l'édifice du Centre, sous la présidence de Gilbert Parent (*président*).

Membres du Comité présents: Iain Angus, Ross Belsher, Stan Keyes, Guy Saint-Julien, Pat Sobeski, Greg Thompson.

Aussi présents: Du Bureau des projets de loi d'intérêt public: William J. Farrell. *Du Bureau du légiste et conseiller parlementaire:* Louis-Philippe Côté, conseiller législatif. *Du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement:* Nancy Holmes, conseillère juridique.

Comparait: Ross Belsher, secrétaire parlementaire du ministre des Transports.

Témoins: De Transports Canada: David Watt, directeur, Aménagement portuaire, Garde côtière canadienne; Jean-Pierre Baribeau, conseiller juridique.

Conformément à son ordre de renvoi du lundi 5 novembre 1990, le Comité reprend l'étude projet de loi C-82, Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais (*voir les Procès-verbaux et témoignages du mardi 20 novembre 1990, fascicule n° 1*).

Par consentement unanime, le Comité entreprend l'étude détaillée du projet de loi.

Par consentement unanime, l'article 1 est reporté.

Les articles 2 à 11 sont adoptés respectivement.

L'article 1 est adopté.

Le titre est adopté.

Le projet de loi est adopté.

Il est ordonné,—Que le président fasse rapport à la Chambre du projet de loi.

À 16 h 45, il est convenu,—Que la séance soit levée.

Le greffier du Comité

J.M. Robert Normand

[Texte]

EVIDENCE

[Recorded by Electronic Apparatus]

Tuesday, November 20, 1990

• 1012

The Chairman: Order, please. I see a quorum.

It should be noted in the *Minutes of Proceedings and Evidence* that because of other problems, the Liberal Party is not present, but I have decided to proceed as is for today.

The first thing I will do is read the letter of appointment addressed to me from Mr. Speaker, John Fraser:

Pursuant to Standing Order 113, this is to confirm your appointment as chairman of the legislative committee on Bill C-82, an act to provide for the appointment of a port warden for the Harbor of Quebec, and an act to amend and consolidate the acts relating to the office of port warden for the Harbour of Montreal, and to validate certain fees and charges established pursuant thereto.

I now invite the clerk to read the order of reference adopted by the House of Commons.

The Clerk of the Committee: It is ordered that Bill C-82, an act to amend an act to provide for the appointment of a port warden for the Harbor of Quebec and an act to amend and consolidate the acts relating to the office of port warden for the Harbour of Montreal and to validate certain fees and charges established pursuant thereto be now read a second time and referred to a legislative committee.

The Chairman: Gentlemen, you know this bill was written in 1871, and we have not had too many changes since. Although this is an important bill, I do not see it changing the course of history. I think if we can have an understanding to go through the formal procedure and agree on perhaps another date, we can find out, first, if there are any groups or individuals who want to appear to say something about the bill. Following that we can agree to go clause by clause.

I would like to introduce the staff from the Office of the Law Clerk.

Ce sont Louis-Philippe Côté, conseiller législatif, et Nancy Holmes du Service de recherche de la Bibliothèque du Parlement.

I would like a motion that the committee print 750 copies of its *Minutes of Proceedings and Evidence* as established by the Board of Internal Economy.

Mr. Angus (Thunder Bay—Atikokan): Mr. Chairman, I know that is the standard number, and my memory tells me that this is sort of more of the internal number required for record keeping, information to the appropriate departments, etc. Surely that is not the number available for public distribution. I suspect the number who might request it could be counted on one hand, if not two. I am wondering if there is a lower number the clerk could suggest that meets the normal requirements.

[Traduction]

TÉMOIGNAGES

[Enregistrement électronique]

Le mardi 20 novembre 1990

Le président: Je déclare la séance ouverte. Nous avons le quorum.

Il faudrait mentionner dans les *Procès-verbaux et témoignages* que j'ai décidé pour aujourd'hui de commencer sans le Parti libéral qui n'est pas présent en raison d'autres problèmes.

Je lirai d'abord la lettre de nomination que m'a adressée John Fraser, président de la Chambre des communes:

Conformément à l'article 113 du Règlement, nous confirmons votre nomination en qualité de président du Comité législatif sur le projet de loi C-82, Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais.

J'aimerais maintenant inviter le greffier à lire l'ordre de renvoi adopté par la Chambre des communes.

Le greffier du Comité: Il est ordonné que le projet de loi C-82, Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais soit maintenant lu une deuxième fois et déferé à un comité législatif.

Le président: Messieurs, vous savez que cette loi a été rédigée en 1871 et qu'elle n'a pas subi de nombreux changements depuis. Même s'il s'agit d'un projet de loi important, je ne crois pas qu'il va changer le cours de l'histoire. Si vous êtes tous d'accord, nous suivrons la procédure officielle et nous fixerons une autre date, mais d'abord nous nous renseignerons pour voir s'il y a des groupes ou des particuliers qui aimeraient comparaître pour exprimer leur point de vue au sujet du projet de loi. Ensuite nous pourrions décider de passer à l'étude article par article.

J'aimerais vous présenter le personnel du bureau du légiste.

They are Louis-Philippe Côté, legislative counsel and Nancy Holmes from the Research Branch of the Library of Parliament.

J'aimerais que l'on propose une motion afin que le Comité fasse imprimer 750 exemplaires de ses *Procès-verbaux et témoignages* ainsi que l'a établi le Bureau de la régie interne.

M. Angus (Thunder Bay—Atikokan): Monsieur le président, je sais que c'est le nombre habituel, et si j'ai bonne mémoire, il s'agit du nombre d'exemplaires requis à l'interne pour les dossiers, les renseignements aux ministères intéressés, etc. Il ne doit certainement pas s'agir du nombre d'exemplaires imprimés à l'intention du grand public. Je pense que l'on pourrait compter sur les doigts d'une main ceux qui pourraient en demander un exemplaire. Le greffier pourrait-il proposer un nombre moins élevé d'exemplaires pour répondre à la demande normale?

[Text]

• 1015

The Clerk: The basic number, Mr. Chairman, is around 550 for normal distribution, but 750 copies allows for a certain amount of leeway. I suppose the committee could decide to reduce the number, but it does not have a great deal of effect on the basic cost of printing.

Mr. Angus: Once you have set it up it is only one or two more trees.

Mr. Koury (Hochelaga—Maisonneuve): I so move.

Motion agreed to

The Chairman: I will need a motion for the receiving and printing of evidence when quorum is not present: that the chairman be authorized to hold meetings in order to receive evidence and authorize its printing when a quorum is not present, provided that three members are present, including the chairman, or in his absence the person designated to be chairman of the committee.

In all the committees I have chaired, we have always added the proviso of "provided a member of the opposition is present".

Mr. Angus: I so move.

Motion agreed to

The Chairman: Questioning of witnesses.

Mr. Angus: Mr. Chairman, perhaps I could put on the record what we were saying privately.

The bill is fairly self-explanatory. We have before us a list of the players, the Montreal Board of Trade, *La Chambre de commerce du Québec*, and the Shipping Federation of Canada. I would suggest that the clerk contact the representatives of these organizations to see if they have any concerns with the bill; and if they do, invite them to appear before the committee, should they wish to do so. If on the other hand they are all in support of the bill, I would not encourage the clerk to encourage them to appear before us just to say yes, yes, and yes. That is not a good use of their time or our time. I think that is the best way to approach it. If they all say they do not want to appear, that they are quite happy with the bill, then at the next meeting of the legislative committee we enter into clause-by-clause discussion.

Mr. Belsher (Fraser Valley East): I agree.

The Chairman: Then we are in agreement, at least with the statement; and it shows on the record that we are in agreement.

However, I think what the questioning of witnesses has to do with is the timing, and I would like a motion that during the questioning of witnesses the first spokesperson of each party be allotted 10 minutes and thereafter five minutes for other members of the committee.

Mr. Koury: I so move.

[Translation]

Le greffier: Monsieur le président, on prévoit environ 550 exemplaires pour une distribution normale, mais 750 exemplaires nous donnent une certaine marge de manoeuvre. Je suppose que le comité pourrait décider de réduire le nombre d'exemplaires, mais la différence de coût d'impression ne serait pas tellement grande.

M. Angus: Cela ne représente qu'un ou deux arbres de plus.

M. Koury (Hochelaga—Maisonneuve): Je le propose.

La motion est adoptée

Le président: Audition et impression des témoignages en l'absence du quorum: que le président soit autorisé à tenir des réunions pour recevoir des témoignages et autoriser leur impression en l'absence de quorum, pourvu que trois membres, dont le président ou, en son absence, son suppléant, soient présents.

Dans tous les comités que j'ai présidés, nous avons toujours ajouté «à la condition qu'un député de l'opposition soit présent».

M. Angus: Je le propose.

La motion est adoptée

Le président: Interrogation des témoins.

M. Angus: Monsieur le président, je pourrais peut-être répéter aux fins du compte rendu ce que nous disions avant l'ouverture de la séance.

Il s'agit d'un projet de loi qui se passe d'explication. Nous avons devant nous une liste des intervenants, le Montreal Board of Trade, la Chambre de commerce du Québec et la Shipping Federation of Canada. Je propose que le greffier communique avec les représentants de ces organismes pour leur demander s'ils ont des préoccupations à exprimer au sujet du projet de loi; dans l'affirmative, il pourrait les inviter à comparaître devant le comité, s'ils le désirent. Par contre, s'ils sont tous en faveur du projet de loi, je n'encouragerais pas le greffier à leur demander de comparaître devant notre comité tout simplement pour dire qu'ils sont d'accord. Cela serait une perte de temps pour eux et pour nous. Il s'agit donc à mon avis de la meilleure façon de nous y prendre. S'ils disent tous qu'ils ne veulent pas comparaître, qu'ils sont assez satisfaits du projet de loi, alors nous pourrions entreprendre l'étude article par article dès la prochaine réunion du comité législatif.

M. Belsher (Fraser Valley—Est): Je suis d'accord.

Le président: Alors nous sommes tous d'accord, du moins avec ce que vous venez de dire; c'est ce qu'indiquera le compte rendu.

Cependant, l'interrogation des témoins concerne l'attribution du temps, et j'aimerais que l'on propose une motion afin que lors de l'interrogation des témoins, 10 minutes soient accordées au premier intervenant de chaque parti, et cinq minutes par la suite à chaque autre intervenant.

M. Koury: Je le propose.

[Texte]

Motion agreed to

Mr. Sobeski (Cambridge): Mr. Chairman, just to further clarify, do you anticipate any changes to any of the clauses?

Mr. Angus: Maybe we could ask through the Chair to the parliamentary secretary whether the government has discovered any last-minute modifications that are necessary.

Mr. Belsher: Not at the moment.

Mr. Angus: The French version is the same as the English?

Mr. Belsher: I do not know.

Mr. Angus: That would be my answer too.

The Chairman: Then it is so ordered that the clerk will contact the people at the ports involved and ascertain whether they want to appear or not.

I have a letter in front of me. It is addressed to the Clerk of the House with regard to Bill C-82:

The following are suggested for consideration as possible witnesses, whom the legislative committee may wish to call when it examines the above-noted bill. . .

And we have here suggestions that we contact Mr. Alex Harper of the Montreal Board of Trade; Mr. Pierre Talbot, *Chambre de commerce du Québec*; Mr. Frank Nichols, Shipping Federation of Canada.

The first two agencies are the administrators of the port wardens, while the third represents the industry served by the port wardens themselves. They were consulted by the department during the preparation of amendments, so there should not be any problem with that. Are we in agreement with that?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: So ordered. The clerk will contact them.

You are on the transportation committee, so you know you are really boxed in. The Chair would suggest that this committee come together as soon as possible. According to your schedule, you are going to be on the road from November 25 to December 14. Either we do this this week or it is going to be put off till some later time.

• 1020

Might the Chair recommend that after having contacted these witnesses. . . if they decide not to appear, that is one thing, it makes it easier. However, if they decide to appear, perhaps we could ask them to come by this Thursday. Are we in agreement with that?

Mr. Angus: Mr. Chairman, the term "by this Thursday" is acceptable, but I think we should aim for a time of 5 p.m. Wednesday afternoon. The reason for that is my understanding from the clerk of the Special Committee on Transport that the special committee will be finished its work by approximately 4.30 p.m. on Wednesday afternoon—there is a chance that it might carry over to 4.45 p.m. So a 5 p.m. start in the Railway Committee Room—the room where the

[Traduction]

La motion est adoptée

M. Sobeski (Cambridge): Monsieur le président, pour plus de clarification, prévoyez-vous des changements au projet de loi?

M. Angus: Monsieur le président, nous pourrions peut-être demander au secrétaire parlementaire si le gouvernement estime qu'il est nécessaire d'apporter des modifications de dernière minute?

M. Belsher: Pas pour le moment.

M. Angus: La version française est la même que la version anglaise?

M. Belsher: Je ne le sais pas.

M. Angus: C'est ce que je répondrais également.

Le président: Il est donc ordonné que le greffier communiquera avec les intéressés pour confirmer s'ils veulent comparaître ou non.

J'ai une lettre devant moi. Elle est adressée au greffier de la Chambre. C'est au sujet du projet de loi C-82.

Voici la liste des témoins éventuels que nous proposons au comité législatif d'inviter lorsqu'il examinera le projet de loi mentionné ci-dessus. . .

On nous propose ici de communiquer avec M. Alex Harper du Montreal Board of Trade, M. Pierre Talbot, de la Chambre de commerce du Québec et M. Frank Nichols, de la Shipping Federation of Canada.

Les deux premiers organismes sont les administrateurs des gardiens de ports, tandis que le troisième représente l'industrie que desservent les gardiens de port. Comme ils ont déjà été consultés par le ministère lors de la préparation des amendements, le projet de loi ne devrait pas leur poser de problème. D'accord?

Des voix: D'accord.

Le président: Il est donc ordonné que le greffier communiquera avec eux.

Comme vous êtes membres du Comité des transports, vous savez que vous êtes vraiment coincés. Je propose que notre comité se réunisse le plus tôt possible. Vous serez sur la route du 25 novembre au 14 décembre. Il faudra donc prévoir une séance cette semaine, sinon nous devons la remettre à plus tard.

Je recommande qu'après avoir communiqué avec ces témoins. . . s'ils décident de ne pas comparaître, cela facilitera les choses. Cependant, s'ils décident de comparaître, nous pourrions peut-être leur demander de le faire avant jeudi. Est-ce que cela vous convient?

M. Angus: Monsieur le président, «d'ici jeudi» nous convient, mais je pense que nous devrions essayer de nous réunir à 17 heures, mercredi après-midi, car d'après ce que m'a dit le greffier du Comité spécial sur les transports, ce comité lèvera la séance vers 16h30 mercredi après-midi—la séance risque de se prolonger jusqu'à 16h45. Donc, en convoquant la réunion pour 17 heures dans la salle de Comité des chemins de fer—la pièce où le Comité spécial sur

[Text]

Special Committee on Transport will be meeting, I understand—would allow the members who are duplicates on both to stay in their seats and put on their legislative committee hats. You can join us, sir, as well as other members, and we can then do the business of the committee.

The Chairman: I have no problem with that.

Mr. Sobeski: I am not on the transportation committee, so I would hate to see the one meeting end at 4.30 p.m. Maybe the meeting should be called for 4.30 p.m.

The Chairman: If the Special Committee on Transport continues on past 4.30 p.m., this committee will have to wait.

Mr. Sobeski: That is fine. I would hate to show up at 5 p.m. and find out that you guys have been sitting there twiddling your thumbs.

The Chairman: Then the time will be designated at 4.30 p.m. or as close to 4.30 p.m. as possible. That is the understanding.

Mr. Sobeski: I think that is better.

Mr. Angus: The other understanding, Mr. Chairman, is that if none of the witnesses wishes to appear, we will commence clause-by-clause consideration at that time.

The Chairman: It is understood and agreed.

Mr. Angus: Officials will be there to assist us in that endeavour.

The Chairman: I think we have taken care of the business for today. This legislative committee stands adjourned to the call of the Chair.

Wednesday, November 21, 1990

• 1636

The Chairman: Order. We are continuing our deliberations from yesterday on Bill C-82. We have with us today Mr. David Watt, the Director of Port Development, Canadian Coast Guard, and

M. Jean-Pierre Baribeau, conseiller juridique à Transports Canada.

Now, we have all agreed on the rules for questioning, and if there are any questions that you would like to pose to our witnesses—

Mr. Angus (Thunder Bay—Atikokan): I have no questions, Mr. Chairman.

The Chairman: Mr. Keyes, do you have any questions?

Mr. Keyes (Hamilton West): No, Mr. Chairman.

Mr. Belsher (Fraser Valley East): I have no questions.

The Chairman: Thank you. There being no questions for the witnesses, the Chair will ask the witnesses to stay in case the Chair needs some clarification along the line.

Also in attendance with us is Louis-Philippe Côté and Miss Holmes.

[Translation]

les transports se réunira, je crois—cela permettrait aux députés qui siègent aux deux comités de rester sur place pour la réunion du comité législatif. Vous pourriez vous joindre à nous, ainsi que les autres membres, pour la réunion de notre comité.

Le président: Cela ne me pose aucun problème.

M. Sobeski: Je ne suis pas membre du Comité des transports, alors je n'aimerais pas voir cette réunion se terminer à 16h30. On devrait peut-être convoquer la réunion pour 16h30.

Le président: Si la réunion du Comité spécial sur les transports se poursuit après 16h30, notre comité devra attendre.

M. Sobeski: Pas de problème. Je n'aimerais pas beaucoup arriver à 17 heures pour m'apercevoir que vous vous tournez les pouces à nous attendre.

Le président: L'heure de convocation sera donc 16h30 ou le plus près possible de 16h30.

M. Sobeski: Je crois que c'est préférable.

M. Angus: Il est entendu également, monsieur le président, que si aucun des témoins ne désire comparaître, nous entreprendrons l'étude article par article lors de cette réunion.

Le président: C'est entendu et convenu.

M. Angus: Les fonctionnaires seront ici pour nous aider lors de cet exercice.

Le président: Je crois que nous avons épuisé les questions à l'ordre du jour. Je déclare la séance levée.

Le mercredi 21 novembre 1990

Le président: La séance est ouverte. Nous reprenons nos travaux, ajournés hier, sur le projet de loi C-82. Sont présents avec nous aujourd'hui M. David Watt, directeur de l'aménagement portuaire, Garde côtière canadienne, et

Mr. Jean-Pierre Baribeau, legal counsel for Transport Canada.

Nous sommes tous d'accord quant aux modalités à suivre pour poser des questions et si vous souhaitez à un moment donné interroger l'un de nos témoins...

M. Angus (Thunder Bay—Atikokan): Je n'ai pas de questions, monsieur le président.

Le président: Monsieur Keyes, avez-vous des questions?

M. Keyes (Hamilton—Ouest): Non, monsieur le président.

M. Belsher (Fraser Valley—Est): Je n'ai pas de questions.

Le président: Merci. Puisque personne n'a de questions à poser aux témoins, le président leur demande de rester au cas où nous aurions besoin d'explications en cours de route.

Nous avons auprès de nous également aujourd'hui Louis-Philippe Côté et M^{me} Holmes.

[Texte]

You all know the rules. Members can seek the floor after each question is put, either to debate and to ask the parliamentary secretary questions or to propose amendments. Amendments within a clause should always go in the order of where they start to amend the text.

Amendments from the Liberals?

Mr. Keyes: None, Mr. Chairman.

The Chairman: Amendments from the government?

Mr. Belsher: None.

The Chairman: Can we agree to proceed to clause by clause?

Some hon. members: Agreed.

Clause 1 allowed to stand

Clauses 2 to 11 inclusive agreed to

Clause 1 agreed to

The Chairman: Shall the title pass?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: Shall I report the bill to the House?

Some hon. members: Agreed.

The Chairman: The committee is adjourned.

[Traduction]

Vous connaissez tous le Règlement. Les députés peuvent demander la parole après la proposition de chaque motion, qu'il s'agisse d'en débattre et de poser des questions au secrétaire parlementaire ou de proposer des amendements. Les amendements portant sur un article donné doivent toujours être proposés dans l'ordre où ils s'appliquent au texte.

Les libéraux ont-ils des amendements?

M. Keyes: Aucun, monsieur le président.

Le président: Et les ministériels?

M. Belsher: Aucun amendement.

Le président: Êtes-vous d'accord pour passer à l'étude article par article?

Des voix: D'accord.

L'article 1 est réservé

Les articles 2 à 11 inclusivement sont adoptés

L'article 1 est adopté

Le président: Le titre est-il adopté?

Des voix: D'accord.

Le président: Dois-je faire rapport du projet de loi à la Chambre?

Des voix: D'accord.

Le président: La séance est levée.



If undelivered, return COVER ONLY to:
Canadian Government Publishing Centre,
Supply and Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

*En cas de non-livraison,
retourner cette COUVERTURE SEULEMENT à:*
Centre d'édition du gouvernement du Canada,
Approvisionnement et Services Canada,
Ottawa, Canada, K1A 0S9

WITNESSES

From Transport Canada:

David Watt, Director, Port Development, Canadian Coast
Guard;
Jean-Pierre Baribeau, Departmental Counsel.

TÉMOINS

De Transports Canada:

David Watt, directeur, Aménagement portuaire, Garde côtière
canadienne;
Jean-Pierre Baribeau, conseiller juridique.



CANADA

INDEX

LEGISLATIVE COMMITTEE ON

Bill C-82

Port Warden for the Harbour of Quebec Appointment Act and
Port Warden for the Harbour of Montreal Act (amdt.)

HOUSE OF COMMONS

Issue 1

• 1989-1990 •

2nd Session •

34th Parliament

Published under authority of the Speaker of the House of Commons
by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing,
Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des
communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition,
Approvisionnement et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE TO THE USER

This index is subject-based and extensively cross-referenced. Each issue is recorded by date; a list of dates may be found on the following page.

The index provides general subject analysis as well as subject breakdown under the names of Members of Parliament indicating those matters discussed by them. The numbers immediately following the entries refer to the appropriate pages indexed. The index also provides lists.

All subject entries in the index are arranged alphabetically, matters pertaining to legislation are arranged chronologically.

A typical entry may consist of a main heading followed by one or more sub-headings.

Income tax
Farmers
Capital gains

Cross-references to a first sub-heading are denoted by a long dash.

Capital gains *see* Income tax—Farmers

The most common abbreviations which could be found in the index are as follows:

1r, 2r, 3r, = first, second, third reading A = Appendix amdt. = amendment Chap = Chapter
g.r. = government response M. = Motion o.q. = oral question qu. = question on the
Order Paper R.A. = Royal Assent r.o. = return ordered S.C. = Statutes of Canada
S.O. = Standing Order

Political affiliations:

BQ	Bloc Québécois
Ind	Independent
Ind Cons	Independent Conservative
L	Liberal
NDP	New Democratic Party
PC	Progressive Conservative
Ref	Reform Party of Canada

**For further information contact the
Index and Reference Service — (613) 992-8976
FAX (613) 992-9417**

INDEX

HOUSE OF COMMONS LEGISLATIVE COMMITTEE OFFICIAL REPORT

SECOND SESSION—THIRTY-FOURTH PARLIAMENT

DATES AND ISSUES

—1990—

November: 20th, 21st, 1.

Angus, Iain (NDP—Thunder Bay—Atikokan)

Committee, 1:8
 Port Warden for the Harbour of Quebec Appointment Act and Port Warden for the Harbour of Montreal Act (amdt.)(Bill C-82), 1:10
 Procedure and Committee business
 Bills, 1:10
 Meetings, 1:9
 Organization meeting, 1:7-10
 Printing minutes and evidence, 1:7-8
 Quorum, M., 1:8
 Witnesses, 1:8

Belsher, Ross (PC—Fraser Valley East; Parliamentary Secretary to Minister of Transport)

Port Warden for the Harbour of Quebec Appointment Act and Port Warden for the Harbour of Montreal Act (amdt.)(Bill C-82), 1:10-1
 Procedure and Committee business
 Organization meeting, 1:8-9
 Witnesses, 1:8

Committee

Witnesses
 Appearance, 1:10
 Potential, 1:8-9

See also Procedure and Committee business

Keyes, Stan (L—Hamilton West)

Port Warden for the Harbour of Quebec Appointment Act and Port Warden for the Harbour of Montreal Act (amdt.)(Bill C-82), 1:10-1

Koury, Allan (PC—Hochelaga—Maisonnette)

Procedure and Committee business
 Organization meeting, 1:8
 Printing minutes and evidence, M., 1:8
 Questioning of witnesses, M., 1:8

Normand, J.M. Robert (Committee Clerk)

Procedure and Committee business, organization meeting, 1:7-8

Order of Reference, 1:3

Organization meeting see Procedure and Committee business

Parent, Gilbert (L—Welland—St. Catharines—Thorold; Chairman)

Procedure and Committee business
 Bills, clause by clause consideration, 1:10-1
 Chairman, appointment by Speaker, 1:7
 Meetings, scheduling, 1:9-10
 Members, official opposition, 1:7
 Organization meeting, 1:7-10

Parent, Gilbert—Cont.

Procedure and Committee business—Cont.
 Printing minutes and evidence, 1:7
 Questioning of witnesses
 Departmental officials, 1:10
 Time limit, M. (Koury), 1:8-9
 Staff, introducing, 1:7
 Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, M. (Angus), 1:8
 Witnesses, list, 1:9
 References, appointment as Chairman, 1:7

Port Warden for the Harbour of Quebec Appointment Act and Port Warden for the Harbour of Montreal Act (amdt.)(Bill C-82) Legislative Committee see Committee**Port Warden for the Harbour of Quebec Appointment Act and Port Warden for the Harbour of Montreal Act (amdt.)(Bill C-82)—Minister of Transport**

Consideration, 1:10-1, carried, 6; report to House, 1:11, agreed to, 6
 Clause 1, 1:11, stood by unanimous consent, 6; 1:11, carried, 6
 Clauses 2 to 11, 1:11, carried severally, 6
 Title, 1:11, carried, 6
 References, amendments, 1:9, 11
 See also Order of Reference; Report to House

Procedure and Committee business

Bills, clause by clause consideration
 Proceeding to, 1:11, agreed to, 6
 Scheduling, 1:10, agreed to, 5
 Chairman, appointment by Speaker, 1:7
 Meetings, scheduling, 1:9-10
 Members, official opposition, lack of representation, 1:7
 Order of Reference, deemed referred, 1:7
 Organization meeting, 1:7-10
 Printing minutes and evidence, 1:7-8
 M. (Koury), 1:8, agreed to, 5
 Questioning of witnesses
 Departmental officials, lack of questions, 1:10
 Time limit, M. (Koury), 1:8-9, agreed to, 5
 Quorum, meeting and receiving/printing evidence without, M. (Angus), 1:8, agreed to, 5
 Staff, introducing, 1:7
 Witnesses, list, Committee Clerk contacting to determine necessity of appearances, 1:8-9, agreed to, 5

Report to House, 1:4**Sobeski, Pat** (PC—Cambridge)

Procedure and Committee business
 Meetings, 1:10
 Organization meeting, 1:9-10

Witnesses see Committee



CANADA

INDEX

DU

COMITÉ LÉGISLATIF SUR LE

Projet de loi C-82

Loi modifiant l'Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port pour le Havre de Québec et modifiant l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais

CHAMBRE DES COMMUNES

Fascicule n° 1

• 1989-1990

• 2^e Session

• 34^e Législature

Publié en conformité de l'autorité du Président de la Chambre des communes par l'Imprimeur de la Reine pour le Canada.

En vente: Groupe Communication Canada — Édition, Approvisionnements et Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

Published under authority of the Speaker of the House of Commons by the Queen's Printer for Canada.

Available from Canada Communication Group — Publishing, Supply and Services Canada, Ottawa, Canada K1A 0S9

GUIDE DE L'USAGER

Cet index est un index croisé couvrant des sujets variés. Chaque fascicule est enregistré selon la date et cette référence se trouve à la page suivante.

L'index contient l'analyse des sujets et les noms des participants. Chaque référence apparaît sous les deux rubriques afin de faciliter l'accès par le nom de l'intervenant ou par le sujet. Les chiffres qui suivent les titres ou sous-titres correspondent aux pages indexées. Certains sujets d'importance font aussi l'objet de descripteurs spéciaux.

Les noms des intervenants et les descripteurs sont inscrits dans un ordre alphabétique. Certaines entrées relatives à la législation sont indexées chronologiquement.

Une entrée d'index peut se composer d'un descripteur en caractères gras et d'un ou de plusieurs sous-titres tels que:

Impôt sur le revenu
Agriculteurs
Gains en capital

Les renvois à un premier sous-titre sont indiqués par un long trait.

Gains en capital. Voir Impôt sur le revenu--Agriculteurs

Les abréviations et symboles que l'on peut retrouver dans l'index sont les suivants:

1^e, 2^e, 3^e l. = première, deuxième, troisième lecture. A. = appendice. Am. = amendement. Art. = article. Chap. = chapitre. Dd. = ordre de dépôt de documents. Déc. = déclaration. M. = motion. Q.F. = question au *Feuilleton*. Q.o. = question orale. R.g. = réponse du gouvernement. Rés. = résolution. S.C. = Statuts du Canada. S.r. = sanction royale.

Affiliations politiques:

BQ	Bloc Québécois
Cons. Ind.	Conservateur indépendant
Ind.	Indépendant
L	Libéral
NPD	Nouveau parti démocratique
PC	Progressiste conservateur
Réf.	Parti réformiste du Canada

**Pour de plus amples renseignements, veuillez vous adresser
au Service de l'index et des références (613) 992-7645.
Télécopieur (613) 992-9417**

INDEX

COMITÉ LÉGISLATIF DE LA CHAMBRE DES COMMUNES COMPTE RENDU OFFICIEL

DEUXIÈME SESSION—TRENTÉ QUATRIÈME LÉGISLATURE

DATES ET FASCICULES

—1990—

Novembre: les 20 et 21, f.1.

Projet de loi C-22, Voir aussi Québec, 1990, 1991, pour
 l'histoire de la Commission d'enquête sur la délinquance
 juvénile et la Commission d'enquête sur la délinquance
 des adultes, et les autres commissions d'enquête sur la
 délinquance, pages 10-11.

Quelques jours, Actes pour l'Assemblée législative des
 provinces plus de l'Acte 17 pour l'Assemblée et référence les
 actes concernant l'Assemblée de Québec de plus pour le
 Québec et autres provinces de l'Assemblée législative,
 droits et frais (modification) projet de loi C-22, Ministère
 des Transports

Articles 1-5
 Amendements 1-11
 Art. 1 (ajout), 7-11, ajout 11
 Art. 2-5 (ajout), 1-11
 Établir 1-7-11
 Article par article 1-11
 Modifications 1-9
 Titre abrégé, 1-11
 Variantes 1-11

Rapport à la Chambre, 11
 Minutes d'assemblée, Voir Comité
 Journal, Voir C-22—Comptes rendus
 Comité, Voir C-22—Comptes rendus, 19-19

Angus, Iain (NPD—Thunder Bay—Atikokan)

Comité, séance d'organisation, 1:7-10

Québec, havre, Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port et l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais (modification), projet de loi C-82, étude, 1:9-10

Belsher, Ross (PC—Fraser Valley-Est; secrétaire parlementaire du ministre des Transports)

Comité, séance d'organisation, 1:8-9

Québec, havre, Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port et l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais (modification), projet de loi C-82, étude, 1:10-1

Bureau de commerce de Montréal. Voir Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Chambre de commerce de Montréal. Voir Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Comité

Députés, temps de parole, 1:8-9

Ministre des Transports, secrétaire parlementaire, comparution, 1:6

Président. Voir plutôt Président du Comité

Séance d'organisation, 1:7-10

Séances

Horaire, 1:9-10

Tenue et impression des témoignages en l'absence de quorum, 1:8

Témoins, comparution, convocation, etc., 1:7-9

Bureau de commerce de Montréal, 1:8-9

Chambre de Commerce de Québec, 1:8-9

Fédération maritime du Canada, 1:8-9

Interrogation, modalités, 1:10

Liste, 1:8-9

Fédération maritime du Québec. Voir Comité—Témoins, comparution, convocation, etc.

Keyes, Stan (L—Hamilton-Ouest)

Québec, havre, Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port et l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais (modification), projet de loi C-82, étude, 1:10-1

Koury, Allan (PC—Hochelaga—Maisonneuve)

Comité, séance d'organisation, 1:8

Procès-verbaux et témoignages, 1:8

Ordre de renvoi

Québec, havre, Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port et l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais (modification), projet de loi C-82

Parent, Gilbert (L—Welland—St. Catharines—Thorold; président). Voir Président du Comité—Nomination

Président du Comité

Nomination de Parent, 1:7

Procédure et Règlement

Projet de loi, étude, modalités, 1:11

Procès-verbaux et témoignages

Impression, 1:7-8

Projet de loi C-82. Voir plutôt Québec, havre, Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port et l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais (modification), projet de loi C-82

Québec, havre, Acte pour pourvoir à la nomination d'un gardien de port et l'Acte à l'effet d'amender et refondre les actes concernant l'emploi de gardien de port pour le havre de Montréal, et portant validation de certains honoraires, droits et frais (modification), projet de loi C-82. Ministre des Transports

Adoption, 1:6

Amendements, 1:11

Art. 1 réservé, 1:11, adopté, 11

Art. 2 à 11 adoptés, 1:11

Étude, 1:7-11

Article par article, 1:11

Modifications, 1:9

Titre adopté, 1:11

Versions française et anglaise, similitude, 1:9

Rapport à la Chambre, 1:4

Séance d'organisation. Voir Comité

Sobeski, Pat (PC—Cambridge)

Comité, séance d'organisation, 1:9-10

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00492 348 1

BIBLIOTHEQUE DU PARLEMENT
LIBRARY OF PARLIAMENT



3 2354 00492 350 7